

NIVILLAC

ARRETE MODIFICATIF N°2016AR05

SOUMETTANT A ENQUETE PUBLIQUE L'ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE NIVILLAC

Le Maire de NIVILLAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R 123-19 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-19 et R 123-1 à R 123-46 ;

Vu le marché d'étude notifié au Cabinet BOURGOIS le 1^{er} juin 2011 pour actualiser, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le zonage d'assainissement des eaux usées,

Vu la décision du 9 février 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de RENNES, désignant M. Jean-Yves LE FLOCH, professeur des écoles en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur Titulaire et Mme Camille HANROT LORE, géographe-urbaniste, en qualité de Commissaire Enquêteur Suppléant,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu l'arrêté n°2016AR02 en date du 21 avril 2016 soumettant le projet d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées à enquête publique,

Considérant que l'article 4 dudit arrêté comporte une erreur au niveau des heures de permanence du commissaire enquêteur le mardi 5 juillet 2016 puisque ce dernier sera présent ce jour- là de 14H00 à 17H00 et non de 9H00 à 12H00 et que, de ce fait, il y a lieu de corriger cet article 4.

ARRETONS

Article 1^{er} – L'article 4 de l'arrêté n°2016AR02 du 21 avril 2016 est modifié comme suit : Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de NIVILLAC les jours ci-dessous :

- **Mercredi 1^{er} juin 2016 de 9H00 à 12H00**
- **Jeudi 9 juin 2016 de 9H00 à 12H00**
- **Vendredi 17 juin 2016 de 14H00 à 17H00**
- **Mercredi 22 Juin 2016 de 14H00 à 17H00**
- **Mardi 28 juin 2016 de 9H00 à 12H00**
- **Mardi 5 juillet 2016 de 14H00 à 17H00**

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°22016AR02 en date du 21 avril 2016 sont inchangées.

Article 3– Une copie du présent arrêté sera transmise :

- au Préfet du Morbihan
- au commissaire-enquêteur,

NIVILLAC, le 17 mai 2016

Le Maire,
Alain GUIHARD

